

Je vais profiter de ce rapport pour, toutes et tous, nous ramener 14 ans en arrière et à la période de l'adoption de la loi SRU en décembre 2000. En 2000, comme pour nous aujourd'hui dans cette assemblée, se trouve aux manettes de l'Etat et du pays un gouvernement de gauche plurielle, emmené par Lionel Jospin.

Point de contexte important même s'il peut sembler futile, l'équipe de France de football est championne du monde et championne d'Europe. C'est le temps de la fameuse équipe Blacks-Blancs-Beurs, où chacun, souvenez-vous des articles de journaux de l'époque, considérait l'autre, l'altérité, l'étranger, le métissage comme une richesse et comme le moyen de se renouveler et de se réinventer. Seul un petit groupe réfractaire à ces idées, représenté d'ailleurs à l'époque dans cet hémicycle, mangeait son pain noir en nous assurant que ce n'était pas ça la France. Malheureusement ce groupe semble s'être étoffé et se développe chaque jour un peu plus.

En 2000 donc, ces hommes et ces femmes de gauche du gouvernement et du Parlement décident de créer une loi qui viserait entre autres à renforcer les solidarités, la loi SRU. Elle parlait même d'exigence de solidarité. Concernant les transports, dans son Article 123, la loi disait : Dans l'aire de compétence des autorités organisatrices de transport urbain de voyageurs, les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, bénéficient

de titres permettant l'accès au transport avec une réduction tarifaire d'au moins 50 % ou sous toute autre forme d'une aide équivalente. Le Stif, même à minima puisqu'il ne s'agissait que de réductions sur les tickets et non les abonnements, le met en place dans la foulée.

Plus tard, en 2006, le Conseil Régional d'Ile de France, qui a pris la majorité au Stif suite aux lois de décentralisation, décide d'aller plus loin que la loi et d'octroyer 25% d'aides supplémentaires et d'élargir l'assiette du dispositif qui ne profitait jusqu'alors qu'aux bénéficiaires de l'AME et de la CMUC vers les RMIstes. C'était la mesure phare du précédent mandat, celle sur laquelle s'étaient mis d'accord les groupes de la majorité en 2004. C'est une des mesures, peut-être même la mesure, qui a scellé leur alliance alors, comme le passe unique a scellé la nôtre en 2010.

Ces mesures ont par la suite été renouvelées tous les trois ans sans d'ailleurs que cela ne semble poser de problème politique jusqu'à il y a peu.

Aujourd'hui, mes chers collègues, et parce que nous n'avons en aucun cas, au contraire, à rougir de ce bouclier social qui permet à 1,5 million d'usagers de bénéficier d'une mobilité à un tarif plus proche de leurs moyens, nous allons prolonger et voter une nouvelle convention dans la continuité de ce que nous faisons depuis près de 10 ans.

Chacun connaît la situation de crise qui frappe la France comme le reste du monde, et les effets sociaux qu'elle a, en terme d'augmentation de la précarité et de la pauvreté.

Franchement, qui aujourd'hui oserait affirmer que c'est le moment de laisser tomber ces politiques sociales ou même certaines d'entre elles ? Qui aurait le cynisme de dire qu'à cause de la crise, nous devons cesser ces politiques-là ? Qu'elles coûtent trop cher pour nos collectivités. Alors que c'est plus que jamais maintenant que nous devons être présents auprès des plus fragiles.

Je dis même que si nous étions dans des conditions budgétaires plus favorables nous pourrions envisager d'élargir encore la tarification sociale comme nous l'avons fait pour les jeunes en insertion. A ce titre je veux dire qu'en dehors de cette convention avec le Stif nous pourrions faire un geste qui ne serait pas forcément très couteux mais symbolique en donnant la gratuité aux personnes en fauteuil roulant comme nous en avons discuté avec Patrick Toulnet, ambassadeur de l'accessibilité à la RATP et à la SNCF. Sans parler de la question des retraités et des chômeurs.

Donc oui, redisons le, ici, nous menons une politique en faveur du transport pour toutes et tous. Nous aidons les plus démunis d'entre nous dans leurs déplacements et pour cela nous assumons d'y mettre le budget qu'il faut. Et c'est pourquoi, nous, membres de la

majorité régionale, et d'autres peut-être je l'espère, nous allons voter ce rapport comme tous les trois ans depuis 2006 sans qu'il ne manque, je veux le croire, la moindre voix à notre majorité, car pour moi ce rapport est et restera comme en 2004 le ciment de notre majorité régionale, une majorité de gauche, républicaine, humaniste, sociale et écologiste !

Je vais maintenant passer rapidement au contenu de ce rapport et rappeler quelques chiffres.

Le présent rapport concerne **en premier lieu le financement des déplacements des personnes les plus modestes en Ile-de-France**. Il propose le renouvellement pour les années 2015, 2016 et 2017 de la participation de la Région dans ce cadre dans les mêmes conditions que celles pour les années 2012, 2013 et 2014.

Il propose en outre d'attribuer au STIF au titre de la participation régionale en 2014 le solde du montant total de la subvention forfaitaire de 82 334 000 €, à hauteur des 25 % non encore attribués, soit pour un montant de **20 583 500 €**, puis d'affecter une autorisation d'engagement correspondant à ce montant de la subvention.

Le rapport concerne **en second lieu le financement de la carte Imagine R**. Je ne l'ai

pas évoqué dans mon préambule, mais j'ai l'impression que sur ce point, nous sommes tous d'accord. Le rapport propose également le renouvellement pour les années 2015, 2016 et 2017 de la participation de la Région dans ce cadre dans les mêmes conditions que celles pour les années 2012, 2013 et 2014.

La **Tarification Solidarité Transport (TST)** décidée par le Conseil du STIF du 8 avril 2009 se décline ainsi, depuis le 1er juin 2009, comme suit :

- le **Forfait Gratuité Transport (FGT) est attribué aux allocataires du RSA sous conditions de ressources** fixées par le STIF, et aux personnes **à la fois bénéficiaires de l'ASS et de la CMU-C,**

- la **Réduction Solidarité Transport (RST) de 75%** est ouverte aux personnes **bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME et aux allocataires de l'ASS non bénéficiaires de la CMU-C.**

**L'objectif de la mesure est double.**

D'une part, la TST doit permettre à ses bénéficiaires d'être plus mobiles et de favoriser ainsi leur insertion dans la société. Grâce à de fortes réductions de prix, les personnes à faibles ressources doivent pouvoir se déplacer plus, ces déplacements permettant alors de renforcer les liens sociaux, notamment avec des proches, des associations d'aide aux personnes défavorisées ou bien les institutions.

D'autre part, rendre accessible financièrement les transports doit permettre d'aider les bénéficiaires du dispositif à trouver un emploi, à faire en sorte que la mobilité ne soit pas un obstacle à la recherche d'une activité, en particulier pour se rendre à des entretiens de recrutement.

Comme l'explique en détails l'évaluation annexée à ce rapport, chaque mois, l'Agence Solidarité Transport prend en charge environ 690 000 bénéficiaires, soit environ 13 % du trafic dans les transports publics franciliens. Plus de la moitié d'entre eux vit à Paris ou dans la Seine-Saint-Denis. En termes de **nombre de bénéficiaires**, il ne cesse d'augmenter année après année. Depuis 2011, 60000 bénéficiaires supplémentaires de la gratuité et 30000 pour les 75% de réduction portant les premiers à 336000 bénéficiaires et les seconds à 355000 à la dernière actualisation de septembre 2014.

En termes de **montant**, la subvention forfaitaire au titre de la participation régionale en 2014 au financement des déplacements des personnes les plus modestes en Ile-de-France s'élevait à hauteur de 82 334 000 €. Il est proposé que le **montant de 2015** soit actualisé à **83 981 000 €**.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de **renouveler pour les années 2015, 2016 et 2017 notre participation au**

**financement des déplacements des personnes les plus modestes en Ile-de-France,**  
dans les mêmes conditions que celles des trois dernières années, soit pour un montant forfaitaire annuel de **83 981 000 €** aux conditions économiques de janvier 2015, qui sera actualisé en 2016 et 2017 sur la base des hausses tarifaires des forfaits « Solidarité Transport » cumulées depuis le 1er janvier 2015.

- **d'approuver le projet de convention** joint en annexe n°1 à la délibération, à passer avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et fixant les modalités de versement de la subvention.

- **d'autoriser le Président du Conseil Régional à signer la convention** susmentionnée.

- de **déléguer à la Commission permanente les décisions d'attribution des contributions régionales et d'affectation des autorisations d'engagement** correspondant à la convention susmentionnée.

**Je continue avec l'attribution au STIF au titre de la participation régionale en 2014 du solde du montant total de la subvention forfaitaire de 82 334 000 €, à hauteur des 25 % non encore attribués, soit pour un montant de 20 583 500 €, puis**

**affectation d'une autorisation d'engagement correspondant à ce montant de la subvention.**

Par délibération n° CP 14-090 du 30 janvier 2014, il a été attribué au STIF un acompte à hauteur de 75 % du montant total de la subvention forfaitaire de 82 334 000 €, soit pour un montant de 61 750 500 €, puis il a été affecté une autorisation d'engagement correspondant à ce montant.

**Je passe maintenant au financement de la carte Imagine R :**

Le présent rapport a pour objet de **proposer de renouveler notre participation en 2015, 2016 et 2017 au financement** d'une part, **des cartes Imagine R destinées aux étudiants** et d'autre part, **du dézonage sur ce titre**, pour les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants, durant les samedis, dimanches et jours fériés, ainsi que pendant les petites et les grandes vacances scolaires.

Ce titre, aux conditions d'achat et d'utilisation particulièrement intéressantes, a rencontré un très vif succès tant parmi les étudiants qu'auprès des scolaires.

Une **évaluation de la mesure vient d'être menée par le STIF**, elle est jointe là encore au rapport, je vous invite à la lire en détail.

( le taux de pénétration de la mesure est de 68,4% - 428 000 bénéficiaires sur 625 000 étudiants ).



En termes de **nombre d'abonnés**, il a considérablement augmenté depuis sa création en juin 1998, il a plus que doublé atteignant aujourd'hui le chiffre de 825 336 abonnés.

En **termes de montant**, la subvention forfaitaire au titre de la participation régionale en 2014 au financement de la carte Imagine R s'élevait à hauteur de 55 197 000 €. Il est proposé que le **montant de 2015** soit revalorisé à **56 865 000 €**.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de **renouveler pour les années 2015, 2016 et 2017 notre participation au financement de la carte Imagine R** dans les mêmes conditions que celles des trois dernières années, soit pour un montant forfaitaire annuel de **56 865 000 €** aux conditions économiques de janvier 2015, qui sera actualisé en 2016 et 2017 sur la base des hausses tarifaires des abonnements Imagine R cumulées depuis le 1er janvier 2015.
  
- **d'approuver le projet de convention** joint en annexe n°2 à la délibération, à passer avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et fixant les modalités de versement de la subvention.

- **d'autoriser le Président du Conseil Régional à signer la convention**  
susmentionnée.

- **de déléguer à la Commission permanente les décisions d'attribution des contributions régionales et d'affectation des autorisations d'engagement**  
correspondant à la convention susmentionnée.